

Assemblée extraordinaire du conseil municipal de Saint-Sylvestre tenue **le 19 novembre** à 20h00, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire, Monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Nancy Lehoux, conseillère # 2
Monsieur Roger Couture, conseiller #3
Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4
Monsieur Étienne Parent, conseiller # 5
Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

Résolution numéro 200-2018

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

*****Travail sur la planification des immobilisations pour l'année 2021*****

Résolution numéro 201-2018

Intérêt sur les versements des taxes

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Sonia Lehoux et résolu à l'unanimité de maintenir un taux d'intérêt de 18 % annuellement pour les comptes en souffrance, que les intérêts moins de 5\$ soient annulés après le versement final en octobre.

Levée de l'assemblée est faite à 22h30, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 3 décembre 2018.

Mario Grenier

Marie-Lyne Rousseau

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.